

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CÉYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17
Vote		
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

L'An deux mil vingt-deux et le quinze du mois de Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CÉYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 9 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 9 septembre 2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BIDAU Patrick, BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, SICARD-MAUCLAIR Corinne, STEMMELEN Fredy, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELMAS Floriane, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, M. JOUHANNEAU Alexandre.

Procuration : Mme DELMAS Floriane à M. BIDAU Patrick, Mme FRAYSSE à M. LAFFITTE Philippe, Mme LEONARD Hélène à Mme SAINT-AMON Violaine.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur DARRIEULAT Gilles a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL051– Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cette l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Marchés publics :

- 05/07/2022 – Acquisition de matériels informatique pour la nouvelle classe – SARL COMPUTERUN – 40360 POMAREZ – 2 871,83€HT
- 06/07/2022 – Acquisition de vestiaires individuels – UGAP – 1 812,12 €HT.
- 06/07/2022 – Acquisition d'un module de toilettes publiques – BOX'INNOV – 33450 IZON – 21 417,00€HT
- 02/08/2022 – Contrat de mission de contrôle technique – BUREAU ALPES CONTRÔLE – 40230 ST GEOURS DE MAREMNE – 1 550,00€HT
- 02/08/2022 – Contrat de mission d'études de sols – SARL INGESOL – 64600 ANGLET – 1 701,00€HT
- 01/09/2022 – Acquisition d'une structure pour la salle associative – EVENEMENTS DU MARSAN – 40090 MAZEROLLES – 77 000,00€HT.


Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 16/09/2022

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



Le Secrétaire de Séance,
Gilles DARRIEULAT

